



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

WC ŻEL PIELĘGNACJA

Date de création 27/07/2016
Date de révision 16/10/2023
Numéro de version 3.0

RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

WC ŻEL PIELĘGNACJA

Substance / mélange

mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations prévues du mélange

Produit conçu pour le nettoyage quotidien des sanitaires. Élimine efficacement les impuretés inorganiques, les gouttes, le calcaire et la rouille.

Utilisations déconseillées du mélange

non indiqué

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Nom ou raison sociale

TENZI Sp. z o.o.

Adresse

Skarbimierzyce 20, Dołuje, 72-002

Pologne

N° TVA

PL8512583405

Téléphone

+48 91 3119777

Email

info@tenzi.pl

Adresse web

www.tenzi.pl

L'adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

Nom

technolog@tenzi.pl

Email

technolog@tenzi.pl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: 112

RUBRIQUE 2 – Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange est classé comme dangereux.

Skin Irrit. 2, H315

Eye Dam. 1, H318

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une irritation cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Substances dangereuses

Acide lactique

Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

WC ŻEL PIELĘGNACJA

Date de création	27/07/2016	Numéro de version	3.0
Date de révision	16/10/2023		

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Informations supplémentaires

5-<15 % agents de surface anioniques, parfums, Hexyl cinnamal

2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié.

RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange des substances et des additifs mentionnés ci-dessous.

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CAS: 79-33-4 CE: 201-196-2 Numéro d'enregistrement: 01-2119474164-39-XXXX	Acide lactique (80%)	<5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Limite de concentration spécifique: Skin Irrit. 2, H315: C ≥ 10 % Eye Dam. 1, H318: C ≥ 3 % Eye Irrit. 2, H319: 1 % ≤ C < 3 %	
CAS: 68891-38-3 CE: 500-234-8 Numéro d'enregistrement: 01-2119488639-16-XXXX	éther laurylsulfate de sodium	<3,8	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412 Limite de concentration spécifique: Eye Dam. 1, H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2, H319: 5 % ≤ C < 10 %	
CAS: 85536-14-7 CE: 287-494-3 Numéro d'enregistrement: 01-2119490234-40-XXXX	acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle	<2,3	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1C, H314 Aquatic Chronic 3, H412	

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4 – Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi. Lorsque la vie de la victime est en danger, pratiquer en premier lieu la réanimation et assurer que la victime obtienne les soins médicaux. Arrêt respiratoire - appliquer immédiatement la respiration artificielle. L'arrêt cardiaque - effectuer immédiatement le massage cardiaque indirect.

En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais.



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

WC ŻEL PIELĘGNACJA

Date de création	27/07/2016	Numéro de version	3.0
Date de révision	16/10/2023		

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau, utiliser de l'eau tiède si possible. S'il n'y a pas de blessure à la peau, il est conseillé d'utiliser du savon, de l'eau savonneuse ou du shampoing. Si l'irritation de la peau persiste, obtenir des soins médicaux.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. En aucun cas, ne pas pratiquer de neutralisation! Effectuer le rinçage pendant 10 à 30 minutes en procédant de l'angle interne vers l'angle externe afin de ne pas toucher l'autre œil. Selon la situation, appelez une ambulance ou assurez le plus vite possible une assistance médicale appropriée. Toute personne doit être examinée par un médecin, même en cas de faible atteinte.

En cas d'ingestion

NE PAS INDUIRE LE VOMISSEMENT! Rincer la bouche avec de l'eau puis faire boire environ 200-500 ml d'eau. Pour la personne qui a des problèmes de santé, obtenir des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

L'Inhalation de vapeurs peut provoquer des brûlures des voies respiratoires.

En cas de contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée.

En cas de contact avec les yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

En cas d'ingestion

Peut causer des brûlures des voies digestives.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13. En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

WC ŻEL PIEŁĘGNACJA

Date de création	27/07/2016	Numéro de version	3.0
Date de révision	16/10/2023		

RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Protéger du rayonnement solaire. Protéger contre le gel.

Température de stockage min 5 °C, max 35 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange ne contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

DNEL

acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle					
Ouvriers / consommateurs	Voie d'exposition	Valeur	Effet	Méthode de détermination	Source
Ouvriers	Cutanée	170 mg/kg	Effets chroniques locaux		karta charakterystyki
Ouvriers	Par inhalation	12 mg/m ³	Effets chroniques locaux		karta charakterystyki
Ouvriers	Par inhalation	12 mg/m ³	Effets aigus locaux		karta charakterystyki
Consommateurs	Cutanée	85 mg/kg	Effets chroniques locaux		karta charakterystyki
Consommateurs	Par inhalation	3 mg/m ³	Effets chroniques locaux		karta charakterystyki
Consommateurs	Orale	0,85 mg/kg	Effets chroniques locaux		karta charakterystyki
	Par inhalation	3 mg/m ³	Effets aigus locaux		karta charakterystyki

éther laurylsulfate de sodium					
Ouvriers / consommateurs	Voie d'exposition	Valeur	Effet	Méthode de détermination	Source
Ouvriers	Cutanée	2750 mg/kg	Effets chroniques locaux		karta charakterystyki
Ouvriers	Par inhalation	175 mg/kg	Effets chroniques locaux		karta charakterystyki
Consommateurs		1650 mg/kg	Effets chroniques locaux		karta charakterystyki
Consommateurs	Par inhalation	52 mg/m ³	Effets chroniques locaux		karta charakterystyki
Consommateurs	Chaîne alimentaire	15 mg/m ³	Effets chroniques locaux		karta charakterystyki

PNEC

acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle			
Voie d'exposition	Valeur	Méthode de détermination	Source
Eau potable	0,287 mg/l		karta charakterystyki
Eau de mer	0,0287 mg/l		karta charakterystyki
Eau (fuite intermittente)	0,0167 mg/l		karta charakterystyki



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

WC ŻEL PIELĘGNACJA

Date de création 27/07/2016
Date de révision 16/10/2023
Numéro de version 3.0

acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle			
Voie d'exposition	Valeur	Méthode de détermination	Source
Sédiments d'eau douce	0,287 mg/kg		karta charakterystyki
Sédiments marins	0,287 mg/kg		karta charakterystyki
Terre (agricole)	35 mg/kg		karta charakterystyki
Micro-organismes dans les stations d'épuration des eaux usées	3,43 mg/l		karta charakterystyki

éther laurylsulfate de sodium			
Voie d'exposition	Valeur	Méthode de détermination	Source
Eau potable	0,24 mg/l		karta charakterystyki
Eau de mer	0,024 mg/l		karta charakterystyki
Sédiments d'eau douce	5,45 mg/kg		karta charakterystyki
Sédiments marins	0,545 mg/kg		karta charakterystyki
Micro-organismes dans les stations d'épuration des eaux usées	10 mg/l		karta charakterystyki
Terre (agricole)	0,946 mg/kg		karta charakterystyki

8.2. Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures habituelles de la santé au travail et veiller en particulier à une bonne ventilation. Ceci ne peut être obtenu que par une aspiration locale ou par une évacuation générale et efficace de l'air. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection.

Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. Observer les recommandations spécifiques du fabricant de gants lors de la sélection de l'épaisseur appropriée, du matériau et de la perméabilité. Observer les autres recommandations du fabricant. Autre protection : vêtements de protection. En cas de contamination, laver la peau à fond.

Protection respiratoire

Non nécessaire.

Risques thermiques

Les données ne sont pas disponibles.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	vert
Odeur	caractéristique de la composition parfumée utilisée
Point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	donnée non disponible
Inflammabilité	donnée non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	1 (non dilué à 20 °C)



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

WC ŻEL PIELĘGNACJA

Date de création	27/07/2016	Numéro de version	3.0
Date de révision	16/10/2023		

Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité et/ou densité relative	
densité	donnée non disponible
densité relative	1,055 g/cm ³ (+-) 0,020
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible
Forme	gel

9.2. Autres informations

non indiqué

RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

non indiqué

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle								
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination	Source
Orale	LD ₅₀		1470 mg/kg		Rat (Rattus norvegicus)			karta charakt erystyki
Peau	LD ₅₀		2000 mg/kg		Rat			karta charakt erystyki

Acide lactique (80%)								
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination	Source
Orale	LD ₅₀		3730 mg/kg		Rat			
Par inhalation	LC ₅₀		5 mg/kg					
Cutanée	LD ₅₀		>2000 mg/kg		Lapin			



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

WC ŻEL PIELĘGNACJA

Date de création 27/07/2016
Date de révision 16/10/2023
Numéro de version 3.0

éter laurylsulfate de sodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe	Méthode de détermination	Source
Orale	LD ₅₀		>2000 mg/kg		Rat (Rattus norvegicus)			karta charakt erystyki
Peau	LD ₅₀		>2000 mg/kg		Rat (Rattus norvegicus)			karta charakt erystyki
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	OECD 416	>300 mg/kg		Rat (Rattus norvegicus)	F/M		karta charakt erystyki
Par voie orale (eau potable)	NOAEL (F ₁)	OECD 416	>300 mg/kg		Rat (Rattus norvegicus)	F/M	Reproduction	karta charakt erystyki
Orale	NOAEL	OECD 414	>1000 mg/kg	10 jours	Rat (Rattus norvegicus)			karta charakt erystyki
Orale	NOAEL	OECD 414	>1000 mg/kg	10 jours	Rat (Rattus norvegicus)	F		karta charakt erystyki
Orale	NOAEL	OECD 408	>225 mg/kg	90 jours	Rat (Rattus norvegicus)			karta charakt erystyki

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Acide lactique (80%)

Voie d'exposition	Résultat	Durée d'exposition	Espèce
	Irrite		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Acide lactique (80%)

Voie d'exposition	Résultat	Durée d'exposition	Espèce
	Lésions oculaires graves		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

WC ŻEL PIELĘGNACJA

Date de création	27/07/2016	Numéro de version	3.0
Date de révision	16/10/2023		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

12.1. Toxicité

non indiqué

Toxicité aiguë

acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
LC ₅₀		>1-10 mg/l	96 heures	Poissons		karta charakterystyki
EC ₅₀	OECD 202	>1-10 mg/l	48 heures	Crustacés (Daphnia magna)		karta charakterystyki
NOEC		>4 mg/l	28 jours	Algues et autres plantes aquatiques		karta charakterystyki
LC ₅₀		>1000 mg/kg		Invertébrés		karta charakterystyki
EC ₅₀	OECD 208	167 mg/kg	21 jours	Plantes supérieures		karta charakterystyki
EC ₅₀	OECD 208	289 mg/kg	21 jours	Plantes supérieures		karta charakterystyki
EC ₅₀	OECD 208	316 mg/kg	21 jours	Plantes supérieures		karta charakterystyki

Acide lactique (80%)

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
EC ₅₀		240 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		
LC ₅₀		320 mg/l	48 heures	Poissons (Oncorhynchus mykiss)		
EC ₅₀		3500 mg/l		Algues (Selenastrum capricornutum)		



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

WC ŻEL PIELĘGNACJA

Date de création	27/07/2016	Numéro de version	3.0
Date de révision	16/10/2023		

éter laurylsulfate de sodium

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
LD ₅₀	OECD 203	>1-10 mg/l	96 heures	Poissons (Branchydanio rerio)		karta charakterystyki
NOEC		1,2 mg/l		Poissons (Branchydanio rerio)		karta charakterystyki
EC ₅₀	OECD 202	>1-10 mg/l	48 heures	Autres organismes aquatiques (Daphnia magna)		karta charakterystyki
NOEC	OECD 211	>0,1-1,0 mg/l	21 jours	Daphnée (Daphnia magna)		karta charakterystyki
EC ₅₀	OECD 201	>10-100 mg/l	72 heures	Algues (Desmodesmus subspicatus)		karta charakterystyki
EC ₁₀		10000 mg/l		Bactéries (Pseudomonas putida)		karta charakterystyki

Toxicité chronique

acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
NOEC	>1-10 mg/l	32 jours	Crustacés		karta charakterystyki
NOEC	1 mg/l	28 jours	Poissons		karta charakterystyki

12.2. Persistance et dégradabilité

Les tensioactifs sont biodégradables conformément au règlement (CE) n °648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents, tel que modifié.

Biodégradabilité

acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Résultat
				Facilement biodégradable

Acide lactique (80%)

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Résultat
				Facilement biodégradable

éter laurylsulfate de sodium

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Résultat
				Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les données ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

WC ŻEL PIELĘGNACJA

Date de création	27/07/2016		
Date de révision	16/10/2023	Numéro de version	3.0

Les données ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Les données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Suivre la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

Code de la catégorie de déchets

07 06 04 autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques *

Code de la catégorie de déchets d'emballages

15 01 02 emballages en matières plastiques

(*) - déchet dangereux en vertu de la directive 2008/98/CE du Conseil relative aux déchets dangereux

RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non soumis aux règlements sur le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non pertinent

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non pertinent

14.4. Groupe d'emballage

non pertinent

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

WC ŻEL PIELĘGNACJA

Date de création	27/07/2016		
Date de révision	16/10/2023	Numéro de version	3.0

RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergentstel que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour le mélange.

Pour les substances suivantes du mélange :

Acide lactique : le fabricant a réalisé une évaluation de la sécurité chimique

Acide benzènesulfonique, dérivés 4-C10-13-sec-alkyle : une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée par le fabricant

Sodium Lauryl Ether Sulfate : Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée par le fabricant

RUBRIQUE 16 – Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord européen relatif au transport international routier d'objets dangereux
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CE ₁₀	Concentration d'une substance à laquelle 10% d'une population est affectée
CE ₅₀	Concentration d'une substance à laquelle 50% d'une population est affectée
CL ₅₀	Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
DL ₅₀	Dose mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Plan d'urgence
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien



LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

WC ŻEL PIELĘGNACJA

Date de création	27/07/2016	Numéro de version	3.0
Date de révision	16/10/2023		

IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IMO	Organisation Maritime Internationale
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistante, bioaccumulable et toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux
UE	Union européenne
UN	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique (chronique)
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Skin Corr.	Corrosion cutanée

Instructions pour la formation

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

Changements apportés (informations ajoutées, supprimées ou modifiées)

mise à jour générale

Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.